

## Relevé de Conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 30 janvier 2018

Le trente janvier deux-mille dix-huit à 9 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en Salle du Conseil de la Maison des Services à l'Étudiant.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. MARKIEWICZ en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Mme DRAGICEVIC est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 13 membres présents et 7 membres représentés.

Le quorum des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- ✓ Validation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 14 décembre 2017
- ✓ Avis sur la demande de financement relative au Pôle de Recherche et d'Innovation en Mobilité et Handicap (PRIMOH)
- ✓ Avis et classement de l'établissement sur les projets de l'appel « Allocations de thèse cofinancées par la Région Hauts-de-France 2018 »
- ✓ Avis sur les résultats des appels à projets de la politique scientifique : manifestations scientifiques et conférenciers étrangers invités
- ✓ Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature
- ✓ Présentation et lancement de l'appel à projets « Cofinancement de Thèses » de la Politique Scientifique
- ✓ Informations et questions diverses

**Présidence de la CoR** M. MARKIEWICZ, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

**Présents :** 13

**Collège A :**

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

M. LAMBRECHT  
Mme FOLLET ; MM. ASSAAD, DAMBRINE et VANDERHAEGEN

**Collège B :**

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

M. COAD (parti à 10h50)  
Mme MARCAL DE OLIVEIRA

**Collège C :**

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

MM. COSTERMANS et HEBBAR

**Collège D :**

Secteur 1

Secteur 2  
Secteur 3

Collège E :

Mme GIRARD  
M. POULAIN

Collège F :

Mme TOURNAY

Collège des Usagers :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Collège des  
Personnalités Extérieures :

M. LELEU (représenté par Mme GIARD (DRRT))

Membres de Droit :

Invités :

Mmes DRAGICEVIC et TRUFFERT ; M. MICHEL-DANSAC

Ont donné pouvoir :

7

M. GRONDEL à M. ASSAAD  
Mme HOLLAND à Mme GIRARD  
Mme MERVIEL à M. VANDERHAEGEN  
M. VIVES à Mme FOLLET  
Mme DUBAR à M. DAMBRINE  
M. DRIDI à M. LAMBRECHT  
M. DELBECQ à M. LELEU (représenté par Mme GIARD (DRRT))

Excusés :

M. ARTIBA, M. ATTAL, Mme RIVENQ, Mme SEGALA, Mme FRIANT-KESSLER, M. GUIZARD, M. FORTUNA, M. FABE, M. KRAWIEC, M. PETIT, M. THELLIEZ-HUGODOT, M. DELESTAGE, M. TOUMI, M. CHAIB DRAA, M. BELANGER, Mme GRANATO-BRICOUT, Mme MORETTI, Mme PIDOUX, M. DULION, Mme BOURGERY, M. POIRRIEZ et M. VAGANAY

**1- Avis sur la demande de financement relative au Pôle de Recherche et d'Innovation en Mobilité et Handicap (PRIMOH)**

Le Président de la CoR invite M. PUDLO en tant que porteur du projet, à procéder à la présentation de PRIMOH et de son budget.

Le projet est déposé dans le cadre du dispositif « SACRe » du Conseil Régional des Hauts-de-France, par lequel la Région Hauts-de-France cherche à consolider son attractivité et à renforcer le rayonnement international de sa recherche et de ses établissements. Ce dispositif vise à soutenir les actions d'animation scientifique au service de collectifs régionaux de recherche et de renforcer les liens entre la société et la sphère économique.

Le porteur du projet présente le contexte scientifique, économique et sociétal de PRIMOH.

Il dresse l'historique des travaux de recherche sur le handicap en Région : dès 1995 le LAMIH collabore avec l'IRRH. En 2015, est créé le Pôle de Recherche sur la Mobilité et du Handicap en région Hauts de France (PRIMOH) avec le soutien de l'IFRH, de la CAVM, du Technopole Transalley et de l'UVHC.

Durant les premières phases, les travaux de PRIMOH - notamment la construction d'un groupe associatif regroupant désormais 12 associations - ont été financés sur les fonds propres de ses partenaires, puis les partenaires de PRIMOH ont répondu à différents appels à projets permettant le financement de projets collaboratifs.

L'objectif de PRIMOH est désormais de monter en puissance afin de devenir un pôle majeur en recherche et innovation avec une vocation de visibilité et de reconnaissance sur la scène internationale.

Le porteur du projet présente les moyens humains et matériels existants affectés au projet, notamment pour l'UVHC l'implication de deux personnels : un enseignant-chercheur – porteur de projet, et un ingénieur d'études chargé de la gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, et la mise à disposition de locaux pour les manifestations de PRIMOH.

La demande de financement auprès du Conseil régional vise à couvrir les dépenses de formation pour les personnels UVHC (6 000 euros), d'animation des Rencontres PRIMOH et autres événements (3 000 euros), de déplacement des personnels affectés à PRIMOH (5 000 euros), d'achat de petits matériels dans le cadre de la communication sur le Pôle (6 000 euros), et la prise en charge d'acteurs extérieurs à la région (5 000 euros).

Budget :

Coût total du projet : 118 566 euros

Dépenses :

Personnel permanent : 93 566 euros

Fonctionnement : 25 000 euros

Recettes :

Part demandée à la Région : 25 000 euros

Participation UVHC : 93 566 euros (Personnel IGE titulaire - 24 mois)

Le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), précise que la demande de financement auprès de la Région est subordonnée à un avis favorable de la CoR.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la demande de financement auprès de la Région pour l'animation de PRIMOH 2018-2020.

## **2- Validation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 14 décembre 2017**

Le Président de la CoR demande aux membres de la Commission s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 14 décembre 2017.

En l'absence de remarques, le Président de la CoR propose aux membres de la Commission de valider ce relevé de conclusions.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, décident de valider le relevé de conclusions de la Commission Recherche du Conseil Académique du 14 décembre 2017, à l'unanimité des voix des présents et représentés.

## **3- Avis et classement de l'établissement sur les projets de l'appel « Allocations de thèse cofinancées par la Région Hauts-de-France 2018 »**

Le Président de la CoR reprend le tableau récapitulatif des demandes d'allocations de thèse dont 14 sont portées par l'UVHC et 2 par l'ONERA au travers de son partenariat avec le LAMIH dans le cadre du laboratoire commun constitué depuis 2003.

Le Président de la CoR a procédé à un classement préalable des dossiers en tenant compte des priorités de la Région :

- 1- cofinancement privé, qui permet de mobiliser des fonds FEDER et de ne pas entamer les fonds propres de la Région ;
- 2- autres cofinancements que l'établissement demandeur - exemple : cofinancement étranger dans le cadre d'une cotutelle de thèse, cofinancement par des collectivités territoriales ou organismes de recherche ;
- 3- cofinancement par les établissements demandeurs.

En se basant sur ces paramètres et sur les avis des directeurs des laboratoires (politique des laboratoires), un classement des demandes d'allocations est proposé aux membres de la Commission de la Recherche.

Certaines demandes n'ont pas été classées, il s'agit notamment des dossiers comportant un directeur de thèse déjà impliqué sur un autre dossier mieux classé, car la Région refuse systématiquement le financement de plusieurs thèses avec un même directeur de thèse.

La demande d'allocation relative au projet de thèse du LAMIH intitulé « *Intégration de la variabilité des propriétés constitutives géométriques et mécaniques des fibres végétales dans la modélisation du comportement de thermoplastiques renforcés par des fibres courtes* » n'a pas été classée car son porteur a déposé un autre projet dans le cadre de la Fédération de Recherche CNRS Transports Terrestres Mobilité, dont le financement a été accepté.

Quant à la demande portant sur le projet de thèse du LAMAV intitulé « *Etude des branches infinies d'arbres aléatoires couvrants en espace hyperbolique* », elle est difficilement rattachable aux priorités du Conseil régional. Le Président de la CoR confirme toutefois la volonté de l'Université d'accompagner le porteur de ce projet, nouvel enseignant-chercheur au sein du LAMAV, notamment à travers du cofinancement UVHC avec un autre cofinancement (LABEX CEMPI lillois dans ce domaine ou encore la Fédération de Recherche CNRS de Mathématiques).

Le Président de la CoR indique qu'il n'est pas demandé aux membres de la Commission d'émettre un avis sur les dossiers portés par l'ONERA, mais simplement de confirmer qu'il n'existe pas d'opposition de la part de l'Université à l'inscription à l'UVHC des doctorants concernés, salariés de l'ONERA. Les dossiers portés par l'UVHC impliquent un recrutement par l'UVHC et forcément une inscription en thèse à l'Université.

Les membres de la Commission font part de leurs interrogations et remarques, les réponses suivantes leur sont apportées :

- En 2017, 5 dossiers de l'UVHC ont été initialement acceptés par le Conseil régional : 4 allocations sur budget du CR et 1 FEDER, puis après reconfiguration, un total de 7 allocations dont 2 FEDER.
- Le cofinancement par l'UVHC des projets de thèses transmis au CR est acquis dès la délibération de la Commission de la Recherche ce jour, à condition que le CR accepte de les cofinancer.
- Si certains dossiers - sur les 11 dossiers qui seront remontés par l'UVHC - sont refusés par la Région, en supposant que la Région communique les dossiers retenus pour le 29 mars, ils pourront faire l'objet d'un examen en interne lors de la prochaine CoR dans le cadre de l'appel à projets « Financement de thèses ». Il est rappelé que lorsque le doctorant est étranger et financé via Campus France, des crédits de fonctionnement sont mobilisés et non des contrats doctoraux.
- En 2017, 87 dossiers ont bénéficié d'allocations de la Région Hauts-de-France pour le versant nord et une soixantaine pour la Picardie, qui bénéficie de nombreux cofinancements par des entreprises - qui peuvent être du versant nord (ces informations sont vérifiables dans les délibérations du Conseil régional). Il est précisé que les CPER des versants nord et sud de la Région ne vont pas fusionner mais que leurs outils vont être mutualisés, le fonctionnement des deux CPER étant très différents.
- Le nombre de contrats doctoraux par année est de 8 nouveaux contrats doctoraux - en l'absence de démission de doctorants - depuis 2015 (au titre du contrat quinquennal 2015-2020).

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, sur la liste des demandes d'allocation de thèse qui seront déposées auprès du Conseil régional, et décident de valider le classement des demandes formulées par l'UVHC conformément au tableau figurant en annexe.

12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Cet avis est adopté par 12 voix.

#### **4- Avis sur les résultats des appels à projets de la politique scientifique (manifestations scientifiques et conférenciers étrangers invités)**

##### **✓ Manifestations scientifiques**

Le Président de la CoR procède à la présentation du tableau récapitulatif des demandes de financement au titre des manifestations scientifiques organisées en 2018 et rappelle que le montant maximum pouvant être alloué est de 2 000 euros.

Concernant la manifestation scientifique « *Les rendez-vous bordelais du Droit de la Famille* » de l'IDP, organisée à l'Université de Bordeaux, les membres de la CoR ne disposent pas d'information sur l'engagement financier d'autres partenaires. Les objectifs des manifestations scientifiques sont le rayonnement de l'UVHC sur son territoire, l'appel à projets ayant été cadré de cette façon. Ce critère est difficile à estimer pour cette demande visant à financer le recueil d'actes.

Pour le Directeur de la DRV, cette demande n'entre pas dans le cadre de l'AAP.

Le Président de la CoR propose que cette demande ne soit pas financée.

Concernant la manifestation scientifique « *Le droit à déconnexion des salariés* » de l'IDP, il est proposé que cette demande soit acceptée sous réserve d'informations relatives aux autres financements perçus à ce titre. Il est rappelé que l'UVHC a pour objectif de soutenir les manifestations scientifiques, et non de les financer en intégralité.

Quant à la Conférence Internationale « *13th IEEE – ReCoSoC 2018* » du LAMIH, elle a obtenu 1 500 euros de la part de la Fédération de Recherche Transports Terrestres Mobilité, le Président de la CoR propose en conséquence de réduire la demande de financement à 1 000 euros, au lieu de 2 000 euros.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique décident, après en avoir délibéré, d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau qui leur a été présenté, sous réserve des modifications et réserves énoncées ci-dessus.

#### ✓ **Conférenciers étrangers invités**

Le Président de la CoR présente le tableau récapitulatif des demandes de conférenciers étrangers invités, et rappelle qu'il est prévu deux catégories de conférenciers en termes d'indemnisation selon leurs indicateurs scientifiques (H index ou autre indicateur de rayonnement international). Les directeurs de laboratoire ont précisé le niveau scientifique des conférenciers en distinguant ceux de renom international, et classé les conférenciers sur liste principale ou complémentaire.

Un membre de la CoR demande si une enveloppe supplémentaire sera allouée à l'accueil de conférenciers, tel que demandé par le Directeur du LAMIH en Conseil d'Administration. Le Directeur de la DRV indique que cela pourra être envisagé dans le cadre du budget initial pour l'année 2019.

Le Président de la CoR considère qu'il conviendrait idéalement d'établir une liste complémentaire plus importante, afin de recourir aux conférenciers de cette liste en cas de désistement, sans nouvelle présentation des conférenciers candidats devant la Commission de la Recherche.

Des remarques sont formulées par les membres de la CoR concernant la liste des demandes remontée de l'IEMN-DOAE. M. PELAIZ BARRANCO qui était proposé pour un financement de renom international, est classé par les membres de la CoR en classe normale. M. COULOMBE a été invité plus de deux fois par l'UVHC ces quatre dernières années, alors que le cadre de l'appel à projets prévoit deux fois maximum sur quatre ans – il s'agit d'un dossier dérogatoire à l'AAP, mais qui est justifié par une collaboration en cours entre l'ETS et l'UVHC. Il est proposé de mettre M. BENABDELLAH sur liste complémentaire.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique décident, après en avoir délibéré, d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau qui leur a été présenté, sous réserve des modifications proposées en séance.

La Directrice du SCD précise que les conférenciers étrangers peuvent avoir accès à la documentation du SCD via le compte d'un personnel titulaire de l'université.

#### **5- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature**

Le Président de la CoR laisse la parole au Directeur de la DRV pour la description des opérations du tableau récapitulatif l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 5 octobre 2017.

Un conseiller demande si en l'absence de flux financier le contrat encadrant la collaboration doit être présenté en Commission de la Recherche, et prend par exemple la collaboration entre l'IDP et le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) qui n'implique pas de flux financier entre les partenaires. Le Directeur de la DRV indique qu'un accord cadre est actuellement en cours de négociation avec le CHV, qui a pour ambition de devenir CHR et a besoin pour cela d'un adossement recherche et formation. L'Université souhaite que l'ensemble des aspects de collaboration s'inscrivent dans ce futur accord cadre CHV - UVHC.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau qui leur est présenté.

## **6- Présentation et lancement de l'appel à projets « Cofinancement de Thèses » de la Politique Scientifique**

Le Président de la CoR invite les membres de la Commission à reprendre le cadrage de cet AAP, mis à leur disposition.

Le Directeur de la DRV indique que cet appel à projets permet de cofinancer 6 ou 7 nouvelles cotutelles au titre de frais de fonctionnement. Le Président de la CoR précise que des financements supplémentaires à ceux prévus dans cet appel peuvent être demandés à condition qu'ils soient argumentés.

Le Président de la CoR indique que pour les cotutelles de thèse, le financement doit être demandé pour la période de séjour en France pour une rémunération de 1 363 euros par mois, préférablement sous forme de bourse Campus France. Il est également envisageable de financer les doctorants ne bénéficiant pas de financement de la part du partenaire étranger, sauf s'il s'agit d'universités européennes car considérées en capacité de financer. Il est rappelé que les étudiants salariés en doctorat demeurent une exception.

## **7- Informations et questions diverses**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures et 27 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le trente janvier deux-mille dix-huit, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 05/03/2018

Le Vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique



Prof. Eric MARKIEWICZ